

LES PASSAGES POUR LE MOIS DE MARS

4 mars

Participation des laïcs à la vie de l'Église.

Participant à la fonction du Christ Prêtre, Prophète et Roi, les laïcs ont leur part active dans la vie et l'action de l'Église. Dans les communautés ecclésiales, leur action est si nécessaire que sans elle l'apostolat des pasteurs ne peut, la plupart du temps, obtenir son plein effet. À l'image des hommes et des femmes qui aidaient Paul dans l'annonce de l'Évangile, les laïcs qui ont vraiment l'esprit apostolique viennent, en effet, en aide à leurs frères, et réconfortent aussi bien les pasteurs que les autres membres du peuple fidèle. Nourris par leur participation active à la vie liturgique de leur communauté, ils s'emploient avec zèle à ses œuvres apostoliques. (Décret sur l'apostolat des laïcs n°10)

11 mars

Les Églises orientales s'enracinent dans la tradition des apôtres.

L'Église catholique tient en grande estime les institutions, les rites liturgiques, les traditions ecclésiales et la discipline de vie chrétienne des Églises orientales. En effet, à cause de l'ancienneté vénérable dont ces Églises s'honorent, resplendit en elles la tradition qui vient des Apôtres par les Pères et qui fait partie du patrimoine indivis de toute l'Église et révélé par Dieu. (Décret sur les Églises orientales catholiques n°1)

18 mars

Les chrétiens doivent se former pour tenir leur place dans la société.

De la sorte se réalisera comme une présence publique, durable et universelle, de la pensée chrétienne dans tout l'effort intellectuel vers la plus haute culture ; et les étudiants de ces instituts seront formés à devenir des hommes éminents par leur science, prêts à assumer les plus lourdes tâches dans la société, en même temps que témoins de la foi dans le monde. (Déclaration sur l'éducation chrétienne n°10)

25 mars

Acteurs dans la société civile, les baptisés laïcs ont la mission d'y vivre les valeurs de l'Évangile et d'être levain dans la pâte

Il appartient aux laïcs, de par la vocation qui leur est propre en gérant les choses temporelles et en les ordonnant selon Dieu, de chercher le Royaume de Dieu. Ils vivent dans le siècle, c'est à dire dans tous et chacun des emplois et travaux du monde, et dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale, qui font comme le tissu de leur existence. C'est là qu'ils sont appelés par Dieu, pour que, en exerçant leur fonction propre, conduits par l'Esprit évangélique, ils contribuent comme du dedans, à la manière d'un ferment, à la sanctification du monde et qu'ainsi, d'abord par le témoignage de leur vie, rayonnant de foi, d'espérance et de charité, ils rendent le Christ visible pour les autres. (Constitution dogmatique sur l'Église n°31)